



DÉPARTEMENT de
la Côte d'Or

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 07 mai 2026

DATE DE CONVOCATION

30 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le sept mai à dix-huit heures trente,
Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrice ESPINOSA, Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.

Étaient présents : Mme Denise ALLEMAND, M. Jean-Luc AUCLAIR, M. Daniel BAUCHET, M. Alain BEAUNE, Mme Bernadette BERGER (pouvoir de M. Martial PARIZOT), M. Benjamin BONIN, Mme Catherine BONIN, Mme Amélie BOUCHET-GELIN, M. Hubert BOURGOGNE, M. Gilles BRACHOTTE, Mme Martine BRUEY, Mme Sylvie CHASTRUSSE (pouvoir de Mme Jacqueline DALLA TORRE), M. Michel CLÉMENT, M. Vincent CROUZIER Mme Jacqueline DALLA TORRE, Mme Audrey DUPUIS, M. Patrice ESPINOSA (pouvoir de M. Dominique XOLIN), M. Jean-Marie FERREUX, Mme Marie-Paule FONTAINE, M. Pascal GALAND (pouvoir de M. Jean-Pierre COLOMBERT), Mme Françoise GAUTHEROT, M. Olivier GAUTHRON, M. Simon GEVREY, Mme Brigitte GOMIOT, M. Roland GOUJON, Mme Maryline GRANDIOWSKY, Mme Aline GRANDJEAN, M. Dominique JANIN, M. Denis JORAND (suppléant de M. Emmanuel PONTILLO), M. Jérôme MASSON, M. Martial MATHIRON (pouvoir de M. Cédric PERRIER), M. Paul MURANO, Mme Rachelle PETIT, M. Sylvain PORCHEROT (pouvoir de M. Alain LEFEVRE), M. Laurent POST, Mme Sarah ROUILLON, M. Bernard SOUBEYRAND, M. Jérôme THEVENEAU, Mme Marie-Jo TROUSSEL.

Étaient absents : M. Jean-Pierre COLOMBERT (pouvoir à M. Pascal GALAND), Mme Jacqueline DALLA TORRE (pouvoir à Mme Sylvie CHASTRUSSE, M. Alain LEFEVRE (pouvoir à M. Sylvain PORCHEROT), M. Martial PARIZOT (pouvoir à Mme Bernadette BERGER), M. Cédric PERRIER (pouvoir à M. Martial MATHIRON), M. Emmanuel PONTILLO (suppléé par M. Denis JORAND), M. Dominique XOLIN (pouvoir à M. Patrice ESPINOSA).

Secrétaire de séance : Monsieur Vincent CROUZIER, 3^{ème} vice-président délégué aux finances, aux ressources humaines, à la mutualisation.

Membres en exercice	44	Délibération n°07/05/2026/27
Présents	38	Objet : Syndicat du Bassin versant de la Vouge :
Pouvoirs	06	Modification des statuts
Votants	44	

Vu le Code Général de Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles L 5711-1 et suivants,

Agir pour notre territoire et un avenir durable

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise

12 rue Ampère | BP 53 | 21110 GENLIS

03.80.37.70.12

accueil@plainedijonnaise.fr

plainedijonnaise.fr



Vu l'arrêté préfectoral du 22 mars 2005 portant création du Syndicat du Bassin versant de la Vouge (SBV),

Vu, les statuts en vigueur du Syndicat du Bassin versant de la Vouge,

Vu la délibération n°2026-06 en date du 26 février 2026 du Comité syndical portant « modification des statuts du Syndicat du Bassin versant de la Vouge »,

Par courrier en date du 10 mars 2026, Monsieur le Président du Syndicat du Bassin versant de la Vouge nous a notifié la délibération n°2026-06 du 26 février 2026 du Comité syndical portant modification des statuts du syndicat, invitant le conseil communautaire à se prononcer sur cette dernière.

À ce titre, il est rappelé les éléments suivants :

Le syndicat est actuellement constitué par l'adhésion des Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à Fiscalité Propre et des communes suivantes :

- EPCI :
 - La Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges,
 - La Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise,
 - La Communauté de Communes Rives de Saône,
 - Dijon Métropole.

- Communes :
 - Aubigny-en-Plaine,
 - Bonnencontre,
 - Brazey-en-Plaine,
 - Broin,
 - Charrey-sur-Saône,
 - Esbarres,
 - Magny-lès-Aubigny,
 - Montot,
 - Saint-Usage.

Outre des ajustements mineurs, la proposition de modification, qui a pour objectif de fluidifier et d'améliorer les actions portées par le SBV, porte sur une nouvelle répartition des délégués entre les quatre EPCI au sein du Conseil syndical (composé de 24 membres) qui serait la suivante :

- Sept (7) délégués pour la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges avec deux (2) voix par délégués,
- Six (6) délégués pour la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise,
- Quatre (4) délégués pour la Communauté de Communes Rives de Saône,
- Six (6) délégués pour Dijon Métropole, avec deux (2) voix par délégué.

La représentation des communes membres resterait inchangée, le collège communal composé de 9 délégués désignant 1 délégué titulaire chargé de siéger au Conseil Syndical.

En résumé, le Conseil syndical serait composé de 24 délégués titulaires, représentant 37 voix.

Il est rappelé que cette modification des statuts est décidée par délibérations concordantes du Conseil Syndical et des assemblées délibérantes de ses membres se prononçant dans les conditions de majorité des 2/3 des assemblées délibérantes représentant plus de la moitié

de la population totales de celles-ci, ou au moins la moitié des assemblées délibérantes des membres représentant (au regard de la population INSEE 2022).

Considérant les éléments précités,

Considérant le projet de statuts modifiés (joint en annexe),

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par :

- 37 voix CONTRE,
- 02 voix POUR (Alain LEFEVRE, Jean-Marie FERREUX)
- 05 ABSTENTION (Dominique JANIN, Brigitte GOMIOT, Sylvain PORCHEROT, Jérôme THEVENEAU, Roland GOUJON)
- SE PRONONCE CONTRE la modification des statuts du Syndicat du Bassin versant de la Vouge,
- AUTORISE Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Fait à GENLIS, le 07 mai 2026

Patrice ESPINOSA
Président de la Communauté de
Communes de la Plaine Dijonnaise,
Maire d'IZIER